Côte d'Or : de la prison ferme requise contre les opposants au mariage homo. Màj : Les opposants condamnés à des amendes

12/07/2013 à 10h48

Addendum 12 juillet :

Les trois juges se sont situés, dans tous les cas, bien en-deçà des réquisitions du ministère public, qui avait ainsi requis des peines d'emprisonnement pour les huit prévenus, avec de la prison ferme pour sept d'entre eux (2 mois pour 6 et 4 mois pour un).

"*Il n'y a pas de volonté de voir ces personnes incarcérées. Il y a la volonté de délivrer un message*" a expliqué, lors de ses réquisitions, le vice-procureur de la République, Abdel Mahi. Six des huit prévenus ont été condamnés chacun à une amende de 300 euros.

(…) France 3 Bourgogne

———————————-

Le ministère public a requis quatre mois d'emprisonnement, dont deux avec sursis, contre un Côte d'Orien de 20 ans. Il était jugé mercredi 10 juillet 2013 à Paris pour violences volontaires contre des policiers lors d'une manifestation contre le mariage pour tous le 26 mai dernier. Selon les éléments de l'enquête cités mercredi 10 juillet devant le tribunal correctionnel de Paris, le jeune homme, masqué d'un foulard, aurait jeté une bouteille en direction des forces de police qui cherchaient à disperser les quelques centaines de manifestants refusant de quitter l'esplanade des Invalides.

Le jeune homme a nié en bloc. "*Je n'ai jamais jeté d'objet*" a déclaré le jeune élève d'une institution militaire, contestant les allégations de l'officier de police qui l'a interpellé.

“*Je suis peiné par vos réquisitions*” lui a répondu l’avocat du jeune homme, Me Jacques Trémolet-de Villers, qui a dressé un parallèle entre les manifestations contre le mariage pour tous et celles de mai 68. A cette époque, “*j’ai vu de vraies manifestations. Il n’y avait plus un pavé à Saint-Michel. Je n’ai pas vu une poursuite, pas un jour de prison*” a dit le conseil.
(…) france 3 bourgogne